

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE
DE LA COMMUNE DE POUILLON (LANDES)
Séance du 25 juin 2025**

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 040-214002339-20250625-DEL20250646-BF



Présents : M Thierry LE PICHON ; M Gilles LAHITTE ; Mme Marie-Josée SIBERCHICOT ; M Jean-Luc FREUCHET ; Mme Régine TASTET ; M Pierre FLORIMONT ; Mme Corinne TASTET ; M Michel LALANNE ; M Jacques BOURRETERE ; M Jean-Bernard NASSIET ; M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU ; M Philippe DUROSOY ; M Henri LASSERRE ; M Jean LALANNE

Excusé(s) :

Procurations :

M Jacques LAVIELLE à M Gilles LAHITTE
M Bruno TRAVERT à M Jacques BOURRETERE
M Gabriel AFONSO à M François LASSERRE
Mme Isabelle GILARDOT à Corinne TASTET
Mme Magalie CAZENAVE à Mme Marie-Josée SIBERCHICOT
Mme Pascale VOGT à M Thierry LE PICHON

Secrétaire de séance : Corinne TASTET

Dél 2025 06 046 : Forfait Communal Ecole Privée Notre Dame du Sacré Coeur

L'école Notre Dame de Pouillon est une école privée sous contrat d'association avec l'état. En vertu, de l'article L442-5 du code de l'éducation, la Commune est tenue de prendre en charge les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Elle s'applique à l'ensemble des élémentaires et aux grandes sections dont la commune a la compétence.

L'observatoire des finances et de la gestion publique locales a réalisé une étude en 2018. Les résultats aboutissaient à un coût médian de fonctionnement pour les écoles maternelles publiques de l'ordre de 1 508 €/élève de maternelle (coût compris entre 1207 et 1842 €) et un coût médian de fonctionnement de 575 €/élève (coût compris entre 408 € et 805 €) pour les écoles élémentaires publiques.

Sur la base de l'analyse des coûts de l'observatoire des finances et de la gestion publique locales, il est proposé à l'assemblée d'appliquer les coûts suivants, identiques à l'année passée :

- Élémentaire : 575 €
- Maternelle : 1 584 €

L'effectif des élèves de Pouillon de l'école Notre Dame au 20/09/2024 est le suivant :

- 18 élémentaires
- 4 grande section

En appliquant ces coûts, le forfait serait donc le suivant :

- Élémentaire : 575 € *18 (N-1=13) = 10 350 €
- Maternelle : 1 584 € *4 (N-1=4) = 6 336 €

- Total = 16 686 € (N-1=13 811 €)

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 040-214002339-20250625-DEL20250646-BF



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- **de fixer** le forfait tel que proposé.

- **d'autoriser** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

S'est abstenu : M François LASSERRE

A voté contre : Mme Diane LACHERAY

Pour extrait certifié conforme, POUILLON, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Corinne TASTET.

Le Maire,
Thierry LE PICHON.

